REPUBLIQUE FRANÇAISE

Publié par : juridique
Date de dépôt : 24/06/2025
Date de retrait : 24/08/2025

COMMUNE DE VENELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 17 Juin 2025
à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, SYLVIE FEUGA.
POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, MARTINE HENON A GISELE GEILING, OLIVIER BRUN A FRANCOISE WELLER, THIBAULT DEMARIA A NICOLAS CONRAD, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.
ABSENT : LIONEL TCHAREKLIAN.

Délibération n° **N° D2025-116**

Objet **DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'ETAT DANS LE CARDE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R) 2025 ; CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE : PHASE 1**

Exposé des motifs :

La Gendarmerie Nationale par l'intermédiaire du commandant de groupement de gendarmerie départementale a, par courrier en date du 7 février 2020, sollicité la ville afin d'initier la réflexion pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune. En effet les locaux de la gendarmerie actuelle (propriété communale construite en 1980) apparaissent inadaptés aux besoins actuels et futurs, notamment car les logements de fonction y sont en nombre insuffisant et que le terrain ne permet aucune extension.

Il a donc été envisagé de déplacer la caserne sur un terrain plus vaste afin d'y intégrer toutes les fonctions nécessaires à la caserne et d'y adjoindre également des logements de fonction permettant d'accueillir l'unité de Meyrargues.

La décision d'agrément de principe du Ministre de l'intérieur a été prise en date du 6 décembre 2021.

Le programme prévoit la construction d'une caserne de gendarmerie et de 27 logements de fonction.

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250623-DM2025_0116-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025

La partie caserne comprend 3 entités :

- les espaces d'accueil et de fonctionnement de 209 m² utiles ;
- l'espace police judiciaire (EPJ) de 52 m² utiles ;
- les locaux techniques de 125 m² utile

La partie logements de fonction est composée de 27 logements, ainsi que de 55 places de stationnements.

Le coût estimatif de l'opération est de 6 986 000 € HT.

Nous sollicitons auprès de l'Etat une aide financière pour une première phase de travaux représentant 521 000 € HT au titre de la DETR 2025.

Le Plan de financement est le suivant :

Coût dépenses de la Phase 1	**521 000.00 € HT**
Financement Département 40 %	208 400.00 € HT
Financement Etat-Gendarmerie (décret de 93) 18%:	93 780.00 € HT
Financement DETR (20 % de 521 000€) PHASE 1 :	104 200.00 € HT
Part restant à la charge de la commune :	114 620.00€ HT

La subvention sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R 2025 est de 20 % du montant H.T des travaux de la Phase 1, représentant **104 200 €. HT.**

Visas :

Ouï l'exposé des motifs rapportés ;
Vu la délibération n° D2020-148 en date du 17 décembre 2020,
Vu la délibération n° D2023-083 en date du 13 juin 2023,

Le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** l'aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2025.
- **DE SOLLICITER** la prise en charge par l'Etat de 20% du montant HT de la Phase 1 de l'opération représentant 104 200 € HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER

MAIRIE DE VENELLES 13770

Certifié affiché du ..... au	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250623-DM2025_0116-DE
Date de réception préfecture : 23/06/2025